Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché le
ID : 084-218400877-20220913-DL_130922_546-DE

JE MAINTIENDRAI

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

* * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 546-2022

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres

• En exercice :	35
• Présents :	25
• Votants :	34

Pour :	32
Contre :	00
Abstention :	02
Non-votant :	01

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte publié le : 20 SEPT 2022

L'an deux mille vingt-deux le treize septembre à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le six septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

Etaient présents

M. Yann BOMPARD, M. Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jean-Pierre PASERO, Mme Joëlle EICKMAYER, M. Jonathan ARGENSON, Mme Muriel BOUDIER, M. Xavier MARQUOT, Mme Catherine GASPA, M. Armand BEGUELIN, M. Michel BOUYER, M. Patrice DUPONT, Mme Christiane JOUFFRE, Mme Chantal GRABNER, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Joëlle CHALANDON, M. Jean-Dominique ARTAUD, M. Cédric ARCHIER, M. Pierre MARQUESTAUT, Mme Valérie ANDRES, M. Nicolas ARNOUX, Mme Fabienne HALOUI, M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Bernard VATON.

Absents représentés

M. Claude BOURGEOIS représenté par Mme Catherine GASPA
Mme Marcelle ARSAC représenté par Mme Marie-Thérèse GALMARD
Mme Christiane LAGIER représenté par M. Jean-Pierre PASERO
M. Patrick PAGE représenté par Mme Joëlle CHALANDON
Mme Marie-France LORHO représenté par Mme Valérie ANDRES
Mme Aline LANDRIN représenté par Mme Joëlle EICKMAYER
Mme Céline BEYNEIX représenté par M. Jonathan ARGENSON
M. Ronan PROTO représenté par M. Christian GASTOU
M. Patrick SAVIGNAN représenté par Mme Fabienne HALOUI

Absente

Mme Yannick CUER

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jonathan ARGENSON est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché le
ID : 084-218400877-20220913-DL_130922_546-DE

N°546/2022
Rapporteur : M. Yann BOMPARD

APPROBATION DU CHANGEMENT DE DENOMINATION DE L'EPCI CCPRO

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°123/2022 du Conseil communautaire en date du 20 juin 2022 approuvant la modification de la dénomination de l'EPCI Communauté de Communes Pays Réuni d'Orange en Pays d'Orange en Provence ;

Considérant qu'afin d'améliorer l'attractivité du territoire et de favoriser son développement, l'EPCI CCPRO a décidé de modifier sa dénomination à compter du 1er janvier 2023.

Considérant qu'à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale aux Maires de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Lors de la clôture du vote, Mme Fabienne HALOUI demande à modifier son vote (pour = abstention). Il en est de même pour M. Patrick SAVIGNAN

A l'unanimité (2 abstentions : Mme Fabienne HALOUI, M. Patrick SAVIGNAN)

DECIDE

Article 1 : d'approuver la modification de la dénomination de l'EPCI Communauté de Communes Pays Réuni d'Orange en Pays d'Orange en Provence ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

MAIRIE D'ORANGE - VAUCLUSE - AFFAIRES JURIDIQUES - République Française

Le Maire

Yann BOMPARD